

## Bénéficiaires

Les salariés de SENSE en CDD depuis 6 mois au moins au début du séjour ou en CDI + conjoint ou concubin déclaré.

## Critère d'attributions / Inscription

Dans le but de favoriser l'égalité devant l'information, les inscriptions seront prises **à partir d'une date donnée** et selon les modalités suivantes. Attention règlement de l'acompte par chèque uniquement.

- Attribution par ordre d'arrivée.
- Priorité est donnée aux salariés n'ayant jamais bénéficié d'un séjour Adultes subventionnés organisé par le CE.

Conseil utile : exprimez 2 choix différents (en cas de manque de places sur un séjour).

## Séjours : Le CE vous propose en 2009

Trois périodes de séjours subventionnés : hiver, printemps et automne. Pour bénéficier de la subvention pour ces voyages organisés par votre CE en 2009, vous devez impérativement joindre à la demande de réservation votre PASS famille 2009 correctement renseigné.

## Confirmation et facture

Un acompte de 35 euros par personne est à verser lors de votre inscription uniquement par chèque. Votre réservation vous sera confirmée par un courrier ; la facture y sera jointe et nous vous demanderons un acompte de 25 % ; le solde sera à verser 6 semaines avant le départ. **(Attention nous n'envoyons qu'une seule facture).**

## Formalités

Elles sont indiquées pour chaque destination pour les Français ; les personnes étrangères ou en situation particulière doivent impérativement se renseigner auprès des services compétents. Assurez-vous toujours au plus tôt de la date de fin de validité de votre pièce d'identité et ne les oubliez pas au moment du départ.

## Billets d'avions

Les noms et prénoms donnés lors de l'inscription (afin d'établir les billets d'avion) doivent correspondre à ceux des pièces d'identités présentées lors du départ.

## Annulation

Un désistement qui nous est signalé le plus rapidement possible et le plus éloigné de la date de départ vous occasionnera moins de frais ; **en aucun cas les annulations ne seront acceptées par téléphone, un courrier est exigé. Dès la réception, l'annulation sera prise en compte.**

## Durée du séjour

Le jour 1 est compté par les agences comme 1 journée même si les prestations débutent le soir (Ex décollage à 22h) ; il en est de même pour le retour, si vous arrivez à 6h ou 8h du matin. Toutes les agences organisatrices de voyages comptent le nombre de jours ainsi, nombre qui est toujours dépendant des horaires aériens. Lorsque nous publions notre brochure les horaires ne sont pas encore établis (plusieurs mois s'écoulent jusqu'à votre départ), les vols spéciaux ne sont souvent définis que 8 à 10 jours avant le départ. Le jour du départ ou du retour les prestations petit déjeuner ou dîner sont fonctions des horaires de l'avion.

## Tarifs

Les tarifs sont donnés à titre indicatif ; ils ont été établis selon les taux de change de la monnaie du pays concerné à la date du contrat. La fluctuation des taux de change, la variation des tarifs de transport, les frais administratifs (droit dans le pays, taxes d'aéroport et de sécurité), le prix du carburant sont automatiquement répercutés par les agences ; dans ce cas, le CE vous fera parvenir une facture complémentaire. Les dates, heures de départ et retour de votre voyage sont fréquemment modifiées en fonction des plans de vol alloués par l'aviation civile, et ceci indépendamment de la volonté du CE. Ils vous seront communiqués quelques temps avant votre départ.

La catégorie de paiement est calculée suivant le critère habituel du PASS Famille.

Le **supplément chambre individuelle** est automatiquement appliqué pour les personnes partant **seules**.

La grille de subventionnement reste identique lorsque les 2 conjoints sont salariés SENSE. Dans le cas où le conjoint n'est pas salarié de SENSE, son subventionnement est de 20 %.

## Début des inscriptions

**Inscription à partir du 17 novembre 2008** uniquement par courrier postal (la date du cachet de La Poste faisant foi pour l'ordre des inscriptions). Retournez votre demande d'inscription accompagnée des justificatifs et pièces demandés. **Votre demande d'inscription est à envoyer à : Comité d'Entreprise SENSE - BP 21367 - 68070 Mulhouse cedex 1.**

## CONTACT ET INFORMATIONS SEJOURS

(pendant les heures d'ouverture de la permanence de Mulhouse)

- mercredi de 11h45 à 14h15

- vendredi de 12h30 à 15h30

03 89 09 53 46 - interne 23 5346

## PERMANENCES DE VOTRE CE

Sochaux bâtiment EX02 :

- mardi de 10 h 45 à 14 h 15

- jeudi de 12 h 30 à 15 h 00

Mulhouse bâtiment R09 :

- mercredi de 11 h 45 à 14 h 15

- vendredi de 12 h 30 à 15 h 30

Vesoul bâtiment N34 :

- mardi de 11 h 30 à 13 h 30

## CONTACT ET INFORMATIONS

Sochaux : 03 81 33 76 64

Mulhouse : 03 89 09 53 46

Vesoul : 03 84 96 55 14

E-mail : [ce-sense@ce-sense.fr](mailto:ce-sense@ce-sense.fr)